

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 6306	Société :	<i>(Signature)</i>	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre:	<i>(Signature)</i>
Nom & Prénom : Azoudi T. Rauia		Date de naissance : 29/12	
Adresse :			
Tél. : 0664 1084 33		Total des frais engagés : 972,80 DHS	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : 21 MARS 2023 			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous brouillon à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :			
Signature de l'adhérent(e) : <i>(Signature)</i>			
Le : 29/10/23			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 MARS 2023		250		INP : 091041061

Dr. CHERIF EL GANOUNIA
Médecine Générale
Boulevard Oued Oum Rabi Rue 78
Tél : 05 22 90 79 46
Montant de la facture : 536,90

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture : 536,90	
Pharmacie Dounia Erahia SARL	21/03/23		
N° 299 Rue 64 El Wifak 3 El Oulfa Casablanca	29/03/23		
05 22 91 51 34			
Pharmacie Dounia Erahia SARL			
299 Rue 64 El Wifak 3 El Oulfa Casablanca			
ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	FIN D'EXECUTION [REDACTED]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
[REDACTED]	H	25533412	21433552	
[REDACTED]	D	00000000	00000000	
[REDACTED]	G	35533411	11433553	
[REDACTED]	B	[REDACTED]	[REDACTED]	
[REDACTED]	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	DATE DU DEVIS [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MEDECINE GENERALE

Bd.Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2
 Au dessus de la Pharmacie du Nil
 Cité Oulfa - Casablanca
 Tél.: 05.22.90.19.46
 E-mail : aganouni@hotmail.com

سم. ربیع، رقم 78، رقم 2
 فوق صيدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء
 الهاتف : 05.22.90.19.46

البريد الإلكتروني : aganouni@hotmail.com

Casablanca, le

29 MARS 2012

RSS

ANNEE THUR

(24.30x2)
 (3.00x2)

79,00

79,30

€3,00

- Solumedel 10

- Approl of tel

- Louanic 000

- Alevz

S.V

S.V

S.V

S.V

11-2

بعا

11-3

11-4
 73

Pharmacie Dounia Eraha SARL AU
 299 Rue 64 El Wifak 3
 El Oulfa Casablanca
 78.105.12.91.51.34

T: €35,90

Pharmacie Dounia Eraha SARL AU
 299 Rue 64 El Wifak 3
 Casablanca 78.105.12.91.51.34
 Dr. CHERIF EL GANOUNI A
 Médecine Générale
 Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78
 N°2 Oulfa - Casablanca
 Tél : 05 22 90 19 46

الرجاء إحضار الوصمة عند المراجعة

ICE : 001687843000003 - INPE : 091041061

PPC: 79,00 DH

09/2025

220645

avant le:
A consumer
Lot:



00556008100



PPV: 24,30

39,30

PPV: 23,00 DH
EXP: 10/2025
LOT: 221382

0055608100

PPV: 24,30



جاري العمل بحسب جدول
العمل المحدد

Dr.Cherif El Ganouni Ahmed

MEDECINE GENERALE

Bd.Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2

Au dessus de la Pharmacie du Nil

Cité Oulfa - Casablanca

Tél.: 05.22.90.19.46

E-mail : aganouni@hotmail.com

الدكتور الشريف المكنوني أحمد

الطب العام

شارع واد أم الربع، زنقة 78، رقم 2

فوق صيدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.19.46

البريد الإلكتروني : aganouni@hotmail.com

Casablanca, le

21 MARS 2023

الدار البيضاء، في

AZNIDI THAMI

113,70 - Ranciplex 20



جبل القصبة

54,10
(3x6)
18,00 - Profmid ٤ ٢١٠ → ٦٠



53,10 - Relrod ٨ ١٠٢ بعالي



149,50 - Curanti ٩ ٢١٠ بعالي



148,50 - Cartexan ٩ ٢١٠ بعالي



Dr. CHERIE EL GANOUNI A

Médecine Générale

Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78

N°2 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 90 19 46

Pharmacie Dounia Eraha SARL AU
N° 299 Rue 64 El Wifak 3
El Oulfa Casablanca
Tél : 05 22 91 58 21

536,90

الرجاء إحضار الوصفة عند المراجعة

ICE : 001687843000003 - INPE : 091041061

PPC : 149,50 DH

Lot :
À consommer de
préférence avant le :

CURARTI® forte
comprimé

325086
06/2025

01.11.2026
01.11.2026

CP B20

P.P.V : 53DH10


6 118000 060833

LOT : 220293
PER : 02~2026
PPV : 148,50 DH

Ketoprofène

LOT 0209
PER 08 25
PPV 54.10 DH

Intérieur.
flants.
assant pas

PPV: 113 DH 70

ملوية